

## CONVOICATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### JCDECAUX SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 366 466,27 €.

Siège social : 17, rue Soyier, 92200 Neuilly-sur-Seine (France).

307 570 747 RCS Nanterre.

#### Avis de convocation.

Mmes et MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale mixte, le mercredi 10 mai 2006, à 17 heures, à l'espace Potel & Chabot, 1, rue des Huissiers, à Neuilly S/Seine (92), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### *Ordre du jour.*

#### *I. - Partie ordinaire*

- 1) Approbation des comptes sociaux 2005,
- 2) Approbation des comptes consolidés 2005,
- 3) Affectation du résultat,
- 4) Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts,
- 5) Convention réglementée
- 6) Convention réglementée,
- 7) Convention réglementée,
- 8) Convention réglementée,
- 9) Expiration du mandat des membres du conseil de surveillance – renouvellement,
- 10) Expiration du mandat des commissaires aux comptes titulaires et suppléants - renouvellement/désignation,
- 11) Programme de rachat d'actions.

#### *II. - Partie extraordinaire*

- 12) Délégation à donner au directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues,
- 13) Modifications statutaires,
- 14) Pouvoirs.

---

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte chez BNP Paribas cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion. Ils n'ont aucune formalité de dépôt à remplir et seront admis sur simple justification de leur identité.

Pour avoir le droit de participer à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent, cinq jours au plus tard avant la date fixée pour la réunion, demander à l'intermédiaire financier habilité chez lequel leurs titres sont inscrits en compte, une attestation constatant l'indisponibilité de ceux-ci jusqu'à la date de l'assemblée.

Ils pourront également solliciter de cet intermédiaire un formulaire leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée.

L'attestation ainsi que le formulaire devront être adressés à BNP Paribas Securities services, G.C.T émetteurs, assemblées - immeuble Tolbiac – 75450 Paris cedex 09.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront parvenir à la banque sus désignée trois jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

Le directoire.

**0604302**